

REÇU LE 10 OCT. 2022

034717

Question orale de Céline Fremault, députée, à l'attention de M. Rudi Vervoort, Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Politique de l'enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire

Concerne : Les mesures de soutien aux infrastructures d'accueil pour personnes en situation de handicap pour faire face à la crise énergétique.

Monsieur le Membre du Collège,

Nous savons que la Fédération des Maisons de repos (Femarbel) a tiré la sonnette d'alarme concernant la hausse des prix de l'énergie et l'impact que celle-ci a sur les Maisons de Repos et de Soins. Elle demandait notamment la mise en œuvre de mesures d'urgence.

Je m'interroge alors sur tous les autres lieux d'accueil et notamment les centres de jour et d'hébergement des personnes en situation de handicap.

Il me semble en effet primordial d'anticiper les problèmes que ces différents centres vont rencontrer. Il n'est en effet pas envisageable de penser que ces publics déjà fragilisés puissent avoir froid à cause d'économies d'énergie financièrement indispensables. Mais il n'est pas non plus envisageable que cette hausse des prix soit répercutée sur des bénéficiaires parfois très précarisés.

Pour rappel, l'Art.23 de l'Arrêté n° 2006/554 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour et des centres d'hébergement pour personnes handicapées indique que : « Le chauffage permet d'atteindre par tous les temps dans les locaux de séjour et d'activités, une température d'au moins 20 °C. et dans les chambres, une température d'au moins 16 °C. »

Dans ce contexte, Monsieur le Membre du Collège, je souhaite vous poser les questions suivantes :

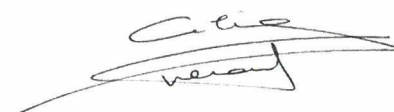
- Avez-vous – vous ou votre cabinet – eu connaissance des craintes des différents secteurs pour cet hiver ?
- Avez-vous – vous ou votre cabinet – pris des contacts avec les différents secteurs afin d'analyser leurs problèmes et les solutions possibles ?
- Avez-vous déjà pris une décision afin d'aider rapidement les centres ?

Dans l'affirmative,

- De quelle(s) mesure(s) s'agit-il et dans quel délai ces mesures seront-elles mises en place ?
- Dans la négative, quelles sont les raisons qui justifient jusqu'à présent l'absence de décision/de mesures spécifiques pour tous les types de structures d'accueil ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Céline Fremault



Le 6 octobre 2022